



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 24 juillet 2014 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Maïlys **CHABRUN**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Excusée : Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**, Patricia **RAVAILLAULT**

Absent :

Secrétaire de séance : Isabelle **KESTEMAN**

.....

Date d'envoi des convocations : *17 juillet 2014.*

▷ **Ordre du jour :**

-Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014

- 1) Prix de la cantine scolaire
- 2) Informatisation du cimetière
- 3) Centre d'accueil : Changement d'interphone
- 4) Journée des associations
- 5) Désignation d'un délégué Ecomusée
- 6) Questions diverses et tour de table

Observation de Gontrand DELASSUS qui souligne une erreur au niveau de son département de naissance : le « **Pas de Calais** » au lieu du « Nord-Pas-de-Calais ».

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 à 19 H 30 est approuvé à l'unanimité avec les rectifications de Gontrand DELASSUS.

Observation de Gontrand DELASSUS qui apporte une remarque sur la rédaction du texte relatif à la location des tentes de plein-air . La manière dont il est rédigé, on pourrait penser que l'acquisition s'est faite cette année.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 à 20 h 00 est approuvé à l'unanimité.

1/ Prix de la cantine scolaire

Isabelle KESTEMAN rend compte au Conseil Municipal de la réunion du SIVOS Gouëx-Persac-Quéaux au cours de laquelle le comité syndical a retenu une évolution du prix du repas servi à la cantine scolaire de 2,5 %.

Proposition du prix du repas servi à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2014 :

⇒ **2,35 €** pour les enfants et **4,70 €** pour les adultes et les personnes extérieures.

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

2/ Informatisation du cimetière

La commune projette d'informatiser le plan et la gestion du cimetière. Pour ce faire, un relevé topographique est nécessaire.

Plusieurs devis de cette prestation ont été demandés :

Patrice Merle (géomètre) ⇒ 3 910,00 € HT soit 4 692,00 € TTC

Christophe Menard (géomètre) ⇒ 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC

Le prestataire, Vienne Services, propose un logiciel spécifique pour la gestion du cimetière qui permettra d'intégrer le relevé topographique afin de renseigner le nom des concessions ⇒ 356,37 € HT soit 386,24 € TTC.

Une formation est prévue pour l'utilisation du logiciel.

Le conseil à l'unanimité valide le devis de Patrice Merle (Géomètre) et l'acquisition du logiciel par le prestataire « Vienne Services ». **Délibération**

3/ Centre d'accueil : Changement d'interphone

L'interphone du centre d'accueil, permettant aux différents occupants des 8 studios d'ouvrir la porte principale du bâtiment, va être remplacé car le système est devenu vétuste.

3 électriciens ont été contactés, un seul a envoyé un devis.

Devis E.G.C. ⇒ 1 390,00 € HT (soit un TTC de 1 668,00 €).

Gaëtan HOCHARD demande de se renseigner auprès de cette entreprise si elle offre un contrat de garantie.

Gilles THOMAS serait plus favorable pour l'installation de sonnettes.

En conclusion et connaissant le professionnalisme de l'entreprise EGC, le conseil accepte le seul devis transmis.

4/ Journée des associations

Une commission des Associations s'est tenue le 7 juillet pour élaborer la planification de la journée des associations qui aura lieu le samedi 13 septembre 2014, place de la mairie.

Ce forum des associations, à l'initiative de la municipalité, leur permet de :

- se faire connaître et présenter leurs activités,
- trouver de nouveaux membres,
- recruter de nouveaux bénévoles,
- rechercher des actions communes et de mutualiser leurs moyens.

Chaque association, ce jour-là, présentera un stand.

La commune prendrait à sa charge :

- La location des tivolis auprès de la CCL
- Le montage des tivolis
- La prise en charge de la communication, de la diffusion musicale (*SACEM*)
- Le prêt de la sono et de la vidéo (*prévoir une alimentation triphasée*)

- L'installation du parquet (*démonstration danse*)
- Représentation pièce de théâtre « les Persac'omics »
- Un arrêté temporaire autorisant la fermeture de la Route d'Adriers et celle devant l'école
- Convenir d'emplacements de parking
- Définir le mode de sa participation du coût au repas pour les enfants (ex : tickets repas)

Sont prévus également :

- L'après-midi, démonstration des différentes activités
- Le midi, repas Frites/Merguez ⇒ Bernard CLAVEAU
- Le soir, repas ⇒ couscous

Convocation à envoyer pour une réunion le 26 août 2014.

4/ Désignation d'un délégué Ecomusée

Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un titulaire pour représenter la commune au sein de l'Ecomusée. Il s'agit notamment de participer à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an.

Gilles THOMAS se propose d'être délégué titulaire

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

6/ Questions diverses

Contrat Territorial Vienne Aval

Régis Sirot informe d'une réunion relative au lancement du Contrat Territorial Vienne Aval.

Coordonné par le Syndicat Regroupement Intercommunal pour la Valorisation de l'Entretien de la Vienne (R.I.V.E.) de la Vienne, le Contrat Territorial Vienne Aval constitue une démarche partenariale inédite :

- Regroupant les acteurs nombreux et diversifiés permettant une mise en commun de leurs compétences
- Traduisant également une volonté forte des élus locaux d'agir en faveur de la gestion de l'eau
- Visant sur la restauration et la préservation de la qualité des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides au travers d'une gestion concertée et partagée.
- Mise en œuvre sur un territoire conséquent : le bassin versant de la Vienne où la place de l'eau est omniprésente et les enjeux en matière de biodiversité sont importants.

Le financement disponible s'élève à 4,5 millions d'euros qui sont mis à disposition par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La composition du territoire concerné par le Contrat comprend :

- le bassin versant de la Vienne depuis l'Isle-Jourdain jusqu'à la confluence avec la Creuse soit 115 km linéaire Vienne et 956 km d'affluents. 7 masses d'eau souterraines sont concernées par le territoire, soit un Bassin Versant de 2.000 km² sur 86 communes. Au total, 285 km de cours d'eau sont concernés par les travaux.

Le syndicat R.I.V.E. de la Vienne, en charge de l'animation du Contrat Territorial de la Vienne, sollicite pour la constitution d'un fichier des exploitants agricole sur la commune ⇒ Jean-Luc COIFFARD s'en charge.

Régis SIROT informe que le conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes souhaiterait initier une action en faveur de la préservation des milieux et de la flore remarquable sur la vallée de la Grande-Blourde sur le territoire de notre commune.

Ainsi, l'Etablissement public de préservation du littoral préconise le classement de la rivière « la Grande Blourde », du pont de Kiel jusqu'à la hauteur de la Bussière, car des espèces rarissimes ont été répertoriées, tel que l'orme de montagne. Les propriétaires des parcelles longeant la rivière seront informés de cette action.

Repas des aînés

Le Maire explique que le repas des aînés est financé par le CCAS et s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans.

La date du repas est maintenue le jour de la commémoration du 11 novembre 2014.

- Pour l'animation pendant le repas ⇒ Suggestion Michel HEC, Chef de Choral à Saint-Savin
- Pour le repas, prendre contact auprès des traiteurs locaux ⇒ Quéaux, Verrières, Lussac-les Châteaux et Adriers.

Les membres du CCAS maintiennent l'invitation du personnel persacois de l'ADMR pour la reconnaissance de leur engagement auprès des personnes âgées.

Les conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS sont également conviés.

Régis SIROT souhaite que les membres du conseil et du CCAS soient répartis par table afin d'être au contact des convives.

Colis de fin d'année :

Le maire informe que des colis sont offerts par le CCAS aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas assisté au repas des aînés. Ils sont constitués de produits locaux essentiellement pris au marché équitable de Saulgé.

Activités périscolaires

Isabelle KESTEMAN précise que les activités périscolaires, en relation avec la MJC21, sont définies jusqu'à Noël à raison de 2 après-midi par semaine et par classe.

Première période

- PS / MS ⇒ Sieste
- GS ⇒ Lecture contes et jeux sportifs
- CP / CE1 ⇒ Eveil musical, jeux sociétés par demi-groupe et jeux sportifs

Deuxième période

- GS ⇒ Création d'objets décoratifs, éveil musical
- CP / CE1 ⇒ Jeux de société, éveil musical, atelier d'expression

Gontrand DELASSUS s'étonne qu'aucune activité, hormis la sieste, n'est proposée pour les enfants de maternelle en moyenne sections.

Isabelle KESTEMAN répond que des activités seront prévues pour les enfants qui ne feront plus la sieste.

Isabelle KESTEMAN informe sur :

- le coût pour la période de septembre à décembre ⇒ 1 500 € (comprenant déplacement, achat matériel et les temps d'animation des intervenants),
- l'élaboration d'un règlement relatif au fonctionnement des activités périscolaires qui serait commun aux 3 communes,
- la possibilité de rédiger un Projet Educatif De Territoire (PEDT) est en cours de réflexion, le but étant d'obtenir des aides financières.

A compter du 2 septembre 2014, la garderie sera ouverte :

- à partir de 7 h 00 du lundi au vendredi
- de la fin des cours jusqu'à 18 h 15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- le mercredi à partir de 7 h et de la fin des cours jusqu'à 13 h 00 (repas non compris).

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge financière des activités périscolaires de l'école élémentaire de Persac. ***Délibération.***

Tour de table

**Régis SIROT*

La vaisselle de la salle de fête ne se prêtait pas aux associations lors de manifestations extérieures à celle-ci. Afin de remédier à ce problème, la commune a acheté un lot de vaisselle qui sera dorénavant à la disposition de toutes les associations locales ⇒ 2 701,30 € HT Soit 3 241,46 € TTC.

Une liste des équipements ainsi que leur coût seront recensés pour la location de la vaisselle.

Concernant la réfection du chemin du Beau, les membres de la commission se sont déplacés sur le site et ont validé la nécessité de lancer les travaux en cours actuellement.

Collecte des déchets

• « Route du Breuil »

Afin de résoudre le problème d'encombrement du dépôt d'ordures ménagères, une collecte supplémentaire durant la période estivale sera assurée à ce point de regroupement (mardi et vendredi) pour un coût de 245 € pour les 7 semaines. De plus, le regroupement des containers (verre, textiles, ordures ménagères), tel qu'il est actuellement, incite fortement à considérer ce lieu commune une déchetterie. Il conviendrait de trouver une solution pour remédier à ce problème.

Le menuisier, Jean-Marc BRUNET, demande que les containers situés devant son atelier soient déplacés pour des raisons d'odeurs mais aussi d'image pour son entreprise.

• Lieu-dit Favard

Les travaux de déplacement du point de regroupement de Favard ont été acceptés vers le centre de ce lieu-dit. Le travail sur le positionnement des containers sur l'ensemble de la commune est à poursuivre.

**Gilles THOMAS*

Rend compte d'un entretien qu'il a eu avec un responsable de la SOREGIES.

La cuve à gaz enterrée de l'école n'est plus réglementaire, deux solutions sont proposées :

- remettre un entourage grillagé (8 m x 3 m)
- déplacer la citerne à gaz sur la place qui permettrait également d'alimenter les riverains avoisinants souhaitant cette source d'énergie. Le coût des travaux serait pris intégralement en charge par la SOREGIES.

Le maire est plutôt favorable de proposer une énergie supplémentaire aux habitants.

Les membres du conseil suggèrent d'attendre que la SOREGIES se manifeste.

Demande que l'ancien transformateur situé au milieu du centre bourg soit changé.

A reçu une offre de vente d'une parcelle appartenant à Monsieur Lessène d'une superficie de 11.709 m² incluant une maison d'habitation située « route de l'Isle Jourdain ».

Semaine régionale de l'arbre et de la Haie

Journée prévue le 25 novembre 2014.

Prom'Haies est une association de loi 1901. Son objet est d'agir pour les haies et les arbres hors forêt en Poitou-Charentes. L'association regroupe des usagers et des gestionnaires qui œuvrent pour le retour de la haie dans les territoires ruraux. Des animations pédagogiques sont réalisées auprès des scolaires.

Prom'Haies contribue à l'inventaire des variétés fruitières anciennes.

Le Conseil Municipal est favorable à l'organisation de ce projet collectif à condition qu'une association locale prenne le relais.

**Christophe REGEON*

-S'étonne qu'un fossé d'écoulement des eaux pluviales en descendant vers la voie ferrée sur le chemin du Beau n'a pas été prévu

Serge BEGOIN souligne que les travaux ne sont pas terminés et que les fossés longeant ce chemin vont être accentués.

-Souhaite connaître le démarrage des travaux de réfection du chemin de Fomperron.

Serge BEGOIN répond que ces travaux commenceront courant septembre.

-Informe que Mickaël GUINET serait prêt à vendre à la commune des terrains accolés à son entreprise en vue du projet d'aménagement d'un parking poids lourds. Le conseil municipal suggère à Christophe REGEON de fixer une date de rendez-vous.

**Frédéric FAUCHARD*

Les permanences pour la pataugeoire et la halle touristique fonctionnent mais l'organisation mériterait d'être améliorée :

- Récupération des clés
- Procédure pour le fonctionnement de la pataugeoire.

Régis SIROT propose que la serrure du local technique soit remplacée pour plus de sécurité.

-Demande la possibilité d'enlever la voiture de couleur grise garée au niveau de la Route de Moulismes.

Régis SIROT précise que le nécessaire a déjà été fait, de même que pour le véhicule « Chrysler » garé sur la place de la mairie.

**Gaëtan HOCHART*

-Dans le site internet de la commune, il ne faut pas oublier de compléter l'agenda des manifestations.

-Un bulletin d'information est en cours et sera publié avant la fin du mois août.

**Jean-Luc COIFFARD*

-Alain Guillon se propose d'aider sur la mise en place des commissions et la méthodologie de conduite.

-Permanence du week-end du 15 août, personne ne sera présent pour l'entretien de la pataugeoire. Régis SIROT se propose d'assurer celle-ci.

**Gontrand DELASSUS*

-A assisté à une réunion présentation sur la charte architecturale et paysagère du Pays Montmorillonnais. Une réunion spécifique doit être planifiée pour informer le Conseil Municipal.

-Demande de réactualiser les panneaux d'affichage avec le nom du nouveau maire.

-Propose d'élaborer une charte d'occupation des communaux. Terrain dont l'usage est réservé aux habitants des villages mais entretenu par la commune.

-Demande d'indiquer le marquage au sol des places de parking devant l'église.

Régis SIROT explique qu'il est préférable de laisser en l'état, ce qui permet le stationnement d'un nombre de véhicules plus important.

-Se questionne sur le rôle du secrétaire de séance.

-Demande que le chemin de l'ancienne voie ferrée soit élagué car certains endroits sont inaccessibles (en limite de Moussac).

**Serge BEGOIN*

-Demande de changer la balançoire du plan d'eau communal pour 2015.

-Informe d'une demande de Monsieur CUBAUD de repeindre la stèle située à l'entrée de Persac « route de l'Isle-Jourdain », à l'effigie entre autres de son frère, dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de sa mort, le 7 août 2014.

**Timothy KING*

-Fait part d'un mail reçu concernant une demande d'autorisation d'effectuer un tournage à Persac, qu'il y a lieu de laisser sans suite.

-Demande l'autorisation de poser un panneau « attention chevaux » sur le chemin devant sa propriété « aux Maillolières ». Demande acceptée sous conditions de respecter la réglementation en la matière.

Fin de la Séance 23h45.